

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de AMAY

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE DE LIÈGE (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PPAF) de la Forêt domaniale de Liège**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Liège, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le ministre wallon en charge des forêts de la Région Wallonne, propriétaire de la Forêt domaniale de Liège.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Deux réunions d'information sont organisées le 23/11/2023 à 19h00 dans le réfectoire de l'école des Bouleaux à Seraing (avenue Davi, en face du n° 3 – 4100 SERAING) et le 30/11/2023 à 19h00 à l'Administration communale de Amay (salle du conseil communal, chaussée F. Terwagne 76 – 4540 Amay).

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 26/01/2024
13/11/2023	Du 04/12/2023 au 26/01/2023	Administration communale de AMAY – Service Urbanisme Chée F. Terwagne 74 – 4540 Amay, Le 26/01/2023 à 11h00	<i>Par voie postale :</i> Collège communal de AMAY, chaussée F. Terwagne 76 – 4540 Amay <i>Par e-mail : cadastre.urbanisme@amay.be</i>

L'enquête publique est réalisée par les communes de Amay et Huy.

Le dossier peut être consulté dans les Administrations communales de Amay et Huy, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 4 décembre 2023 jusqu'au 26 janvier 2024, sur rendez-vous auprès du service urbanisme. (Mme MASY Anne-Pascale 085/830.832).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de leur Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou cantonnement du DNF de Liège (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bat. II, B - 4000 Liège (mail : cantonement.nature.forêts.liege@spw.wallonie.be ; tél. : 04/224 58 74) et à la Direction de LIEGE (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bat. II, B - 4000 Liège (mail : nature.forêts.liege@spw.wallonie.be ; tél. : 04/224 58 13).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le ministre wallon en charge des forêts.

A Amay, le 19 octobre 2023

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Anne BORGHIS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX



